

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

| dont le Conseil doit être composé | En exercice | Qui assistent à la séance | Qui ont pris part à la délibération |
|-----------------------------------|-------------|---------------------------|-------------------------------------|
| 48 | 48 | 39 | 42 |

N° 216/2017

OBJET : Signature d'une convention avec l'église Saint-Paul pour l'utilisation de l'orgue par l'école de musique

L'an deux mille dix-sept et le 3 octobre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 25 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Anne FIGUEROA, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Joëlle TEISSIER, Danielle TENSA,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Patrick DISSEGNA, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MAGGIOLO, René MARCHAND, Floréal MUNOZ, Daniel ONEDA, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : Monsieur Jean-Pierre BASTIANI donne procuration à Madame Nadine BARRE, Madame Sylvie BOUTILLIER à Madame Joëlle TEISSIER, Monsieur Sébastien VINCINI à madame Monique COURBIERES.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Alain PEREZ

ABSENTS NON EXCUSES : Madame Carole LAFUSTE ; Messieurs Jean DELCASSE, Nicolas GILABERT, Serge MARQUIER et Alain RIVELLA.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine BARRE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président indique que l'école de musique intercommunale utilise l'orgue de l'église Saint-Paul d'Auterive pour des cours les lundis et mercredis durant l'année scolaire.

En 2010, une convention avait été signée entre la communauté de communes de la Vallée de l'Ariège, la Paroisse et la commune d'Auterive afin d'encadrer cette mise à disposition.

A ce jour, et notamment en raison de la fusion, il convient de signer une nouvelle convention, au nom de la communauté de communes Lèze Ariège, les termes et conditions n'étant pas modifiées. Monsieur le Président précise que la mise à disposition est faite à titre gracieux.

Cette convention a pour durée initiale l'année scolaire 2017-2018, et sera renouvelable par tacite conduction par année scolaire.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE la signature d'une convention d'utilisation à titre gracieux de l'orgue de l'église Saint-Paul par l'école de musique intercommunale,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS